

NOTE D'ENJEUX ASSEYANT LA STRATEGIE TERRITORIALE PARTAGEE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025

I - Dynamique territoriale et caractéristiques de vulnérabilité

Territoire rural situé au cœur du Poitou historique, dans le sud Deux-Sèvres, limitrophe des départements de la Vienne, de la Charente et de la Charente Maritime, la Communauté de communes Mellois en Poitou est composée de 62 communes, pour une population d'un peu moins de 50 000 habitants (49 861 en 2018) sur 1 289 km². Territoire rural relativement enclavé et peu dense, il n'est pas desservi en interne par de grands axes de circulation, que ce soit routier ou ferroviaire.

Une dynamique démographique faible conjuguée à un vieillissement marqué de la population

L'évolution démographique, positive jusqu'en 2011, s'est inversée depuis : sur la période 2012-2017, le territoire a perdu 502 habitants soit une baisse de 0,21%/an (INSEE, traitement DITP) alors que la Région Nouvelle-Aquitaine a gagné 0,51%/an de nouveaux habitants. Sur le Mellois, cette évolution, liée à un déficit naturel non compensé par l'excédent migratoire, s'explique par le vieillissement marqué de la population caractérisé par une augmentation constante de la part des plus de 65 ans entre 2010 et 2018, alors que sur la même période, la part des moins de 24 ans est restée stable.

La population dispose de revenus relativement faibles : selon le recensement 2018, plus de 60% des foyers fiscaux sont non imposés. Par ailleurs, le revenu moyen annuel est inférieur de 2 000€ à la moyenne départementale. Ces revenus sont à mettre en parallèle avec la structure socio-professionnelle de la population, qui révèle une sur-représentation des ouvriers, artisans et commerçants, mais surtout des retraités et des agriculteurs, et a contrario une sous-représentation des professions intermédiaires et des cadres.

La situation est toutefois différente entre le nord-ouest du territoire, connecté au pôle niortais qui attire de jeunes ménages, relativement plus aisés, et le reste du territoire, qui concentre une population plus âgée et plus pauvre (19% des habitants vivent en dessous du seuil de pauvreté dans la partie sud-est).

Un territoire rural organisé autour de bourgs structurants aux dynamiques fragiles

Si Melle revêt une place un peu plus centrale du fait de sa position géographique et de son statut d'ancienne sous-préfecture, le territoire se caractérise par un fonctionnement urbain multipolaire revendiqué autour notamment des chefs-lieux historiques des anciens cantons. Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) adopté en 2020 identifie 11 bourgs principaux, qui irriguent le territoire en termes d'équipement, de commerces, de services et d'emplois. Les données Inrae-ANCT, traitées

par la DITP, identifient 6 communes centres intermédiaires et 7 communes centres locaux, dans lesquelles réside 60% de la population du territoire.

Cette armature urbaine structure véritablement le territoire et a vocation à être consolidée (cf. Schéma de cohérence territoriale) car elle permet notamment une bonne répartition et une équité d'accès aux équipements et services. Les questions d'accessibilité sont aussi à mettre en regard de l'enjeu de mobilité identifié dans ce territoire rural où la voiture est le mode de transport prédominant, dans un contexte d'accroissement du prix de l'énergie et de transition environnementale.

La revitalisation de ces centres-bourgs, aux dynamiques parfois négatives, est d'autant plus importante qu'elle conditionne l'attractivité de l'ensemble des bassins de vie associés. Ainsi, 5 de ces bourgs-centres sont labellisés « Petites Villes de Demain » et d'autres pourraient être intégrés dans la convention d'opération de revitalisation du territoire en cours d'écriture.

Une attractivité économique à renforcer

Le territoire est caractérisé par une activité économique relativement diversifiée, avec plus de 3 600 établissements économiques, principalement dans le secteur du commerce, des services et de l'agriculture et de petite taille (75% sont des entreprises de moins de 10 salariés).

Ce tissu de très petites entreprises a permis au territoire de relativement mieux résister à la crise liée à la pandémie de la Covid 19. En effet, alors que la France métropolitaine et la Nouvelle-Aquitaine ont vu le nombre de leurs emplois privés diminuer respectivement de 1,74% et 1,02% entre fin 2019 et fin 2020, le territoire de Mellois en Poitou a connu une embellie de 2,50%. Le taux de chômage est par ailleurs relativement plus faible sur le territoire. En revanche, les entreprises font face à des difficultés de recrutement récurrentes.

Toutefois, comme mis en évidence dans le précédent contrat, l'analyse des revenus que le territoire capte à l'extérieur du territoire met en évidence un modèle de développement de type « social-pendulaire », qui repose de moins en moins sur les capacités productives, mais de plus en plus sur les transferts sociaux et les revenus pendulaires, le nombre d'actifs travaillant à l'extérieur étant croissant. Cette tendance à la résidentialisation ne bénéficie pas de la même façon à l'ensemble du territoire, ce qui rend d'autant plus nécessaire la consolidation de la sphère productive et la dynamisation de l'économie présentielle, notamment dans les zones à l'écart des bénéfices du levier pendulaire.

A ce titre, au-delà de la redynamisation des pôles, le tourisme représente également une opportunité dont le territoire a à se saisir. Aujourd'hui, malgré des atouts, l'attractivité touristique du territoire reste modeste comparativement aux autres territoires ruraux de la région Nouvelle-Aquitaine. Ainsi, les nuitées par milliers d'habitants en 2019 étaient nettement inférieures à celles constatées au niveau régional : dans le Mellois, 0,5 pour les campings comme pour les hôtels, contre respectivement 4,6 et 2,7 pour ces deux catégories à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

A noter que le territoire est engagé dans un Contrat néo-Aquitain de Développement de l'Emploi sur le Territoire (CADET) et dans une convention de revitalisation suite au départ de la base logistique d'Intermarché à Alloinay.

II – Les grands enjeux pour la stratégie du Contrat de développement et de transition

Le précédent contrat avait défini 3 axes stratégiques :

- | |
|---|
| Axe 1 : Devenir un espace de liens : rapprocher les individus et donner accès aux emplois et aux services |
| Axe 2 : Développer le tissu économique du Mellois-Ruffécois |
| Axe 3 : Accompagner les évolutions du territoire |

En préambule, il est à noter que le territoire de contractualisation a évolué dans son périmètre, le Mellois et le Ruffécois faisant désormais l'objet de contractualisations distinctes.

Les principaux enjeux qui sont au fondement de la stratégie présentée dans le cadre du présent contrat sont les suivants :

- **L'attractivité résidentielle, économique et touristique de Mellois en Poitou**

Comment mieux valoriser les atouts, les savoir-faire, les spécificités et l'identité du territoire au sein de Mellois en Poitou et vers l'extérieur ? Quelle stratégie d'accueil des habitants, des entreprises et des touristes ?

- **La cohésion sociale et territoriale**

Comment favoriser un développement équilibré sur l'ensemble du territoire ? Comment permettre une équité d'accès aux équipements et aux services marchands et non-marchands sur l'ensemble du territoire ? Comment favoriser l'accès aux droits et à l'emploi pour tous ?

- **L'adaptabilité du territoire aux évolutions et enjeux environnementaux**

Comment accompagner le territoire dans l'adaptation aux enjeux écologiques et climatique ? Comment répondre aux nouvelles attentes sociétales ? Comment intégrer l'exigence de sobriété foncière dans le projet de développement territorial ?

Depuis la signature du dernier contrat fin 2019, la communauté de communes a consolidé à la fois sa gouvernance, son organisation administrative et des stratégies sectorielles se sont construites ou sont en cours d'élaboration :

- Schéma de cohérence territoriale validée
- Plan local de prévention des déchets validé
- Renouvellement validé de la convention Pays d'Art et d'Histoire
- Projet de territoire en cours d'élaboration
- Stratégie d'attractivité économique et touristique en cours de finalisation
- Plan Paysage en cours d'élaboration

Par ailleurs, la communauté de communes s'est engagée début 2021 aux côtés de cinq communes (Melle, Chef-Boutonne, Brioux-sur-Boutonne, Lezay et Sauzé-Vaussais) dans le programme national

« Petites Villes de Demain », mettant à disposition une ingénierie dédiée pour la revitalisation des centres-bourgs en situation de fragilité.

Des réflexions sont également en émergence sur l'habitat, la mobilité et la transition écologique (prochaine élaboration du Plan Climat Air-Energie Territorial).

III- Pour répondre à ces enjeux, des solutions construites avec les parties prenantes

La stratégie proposée dans le cadre du présent contrat demeure dans la continuité de la précédente, mais est précisée et développée au regard des différents documents stratégiques travaillés depuis 3 ans ou en cours d'élaboration. Par ailleurs, elle s'inscrit en cohérence et en complémentarité avec la stratégie proposée dans le cadre de la candidature à l'approche territoriale des fonds européens.

Ainsi, en réponse aux enjeux dégagés, 3 grands axes stratégiques ont pu être redéfinis dans la perspective du Contrat Régional de Développement et de Transition 2023-2025.

Axe 1 : Favoriser une ruralité attractive autour d'une multipolarité qui permet une équité d'accès aux services

Renforcer l'attractivité résidentielle de l'ensemble du territoire constitue un enjeu pour le territoire qui souffre d'un faible dynamisme démographique, en raison notamment du vieillissement de sa population, plus particulièrement dans sa partie est, éloignée de l'aire d'influence de l'agglomération niortaise.

1.1 Soutenir les projets de revitalisation des centres-bourgs dans une logique de structuration de l'armature urbaine du territoire

Au regard de son caractère multipolaire, le territoire entend notamment s'appuyer sur les bourgs qui structurent son armature urbaine par des politiques de revitalisation volontaristes : pour rappel, 5 communes sont labellisées Petites Villes de Demain et signeront début 2023 une convention d'opération de revitalisation du territoire, à laquelle d'autres bourgs-centres structurants pourront éventuellement s'associer. Les stratégies de revitalisation sont en cours de finalisation et des projets, actuellement en cours de réflexion, pourraient arriver à maturité pendant la durée du contrat.

1.2 Développer une offre en logements de qualité sur l'ensemble du territoire

L'habitat est un sujet émergent sur le territoire dont le parc de logements est relativement ancien et dégradé : 31% ont été construits avant 1919 et 24% entre 1971 et 1990. En 2018, on estime que 41,9% sont des logements énergivores (DDT79 – 2021,) et en 2015, 4,3% des résidences principales du parc privé est potentiellement indigne (source DDT 79). Cette question de l'habitat fait actuellement l'objet d'une réflexion, avec notamment l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat, et une réflexion sur l'opportunité de lancer une étude pré opérationnelle à une Opération Programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH). Le recrutement d'un chargé de

mission Habitat est d'ailleurs en cours. Il s'agit également d'une thématique récurrente des stratégies de revitalisation élaborées dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain.

1.3 Permettre à tous l'**accessibilité aux services marchands et non marchands** en articulant proximité et mobilité

Dans un territoire fortement marqué par la place de la voiture et la diminution ou dématérialisation de certains services, la question de l'accessibilité à ces derniers doit se réfléchir en articulant proximité et mobilité. Ainsi, une attention est portée sur l'installation et/ou montée en gamme de certains services marchands ou non marchands en proximité des habitants. C'est notamment le sens donné au déploiement, depuis 2020, des 5 Maisons France Services communautaires qui maillent le territoire. La question de l'accès aux soins est également prégnante sur le territoire de Mellois en Poitou, qui, comme nombre de territoires ruraux, souffre d'une démographie médicale en tension. La communauté de communes est à ce titre engagée avec la communauté de communes du Haut Val de Sèvres dans un contrat local de santé, dont l'ingénierie accompagne notamment la création de maisons de santé pluridisciplinaires en réflexion. Le maintien des derniers commerces dans les villages constitue également à la fois un enjeu d'accessibilité mais également d'animation et d'attractivité. Enfin, si Mellois en Poitou a fait le choix de ne pas prendre la compétence Mobilité, cet enjeu est identifié dans le projet de territoire, de même que l'opportunité de s'engager dans un contrat opérationnel de mobilité avec la Région Nouvelle-Aquitaine est à l'étude.

Axe 2 - Renforcer une attractivité économique profitable à tous et à l'ensemble du territoire

Depuis la signature du dernier contrat régional fin 2019, la communauté de communes Mellois en Poitou a structuré son organisation autour des questions d'attractivité économique, avec la création d'une direction dédiée début 2021, désormais constituée d'une directrice et de 3 chargés de mission.

Cette structuration a permis dans un premier temps d'avancer sur la stratégie communautaire en matière d'attractivité économique et touristique, désormais validée et dont le programme d'actions est en cours de finalisation. Ce travail de définition stratégique a été mené avec un groupe d'élus volontaires et partagé avec les acteurs institutionnels et les acteurs socio-économiques à l'occasion de trois comités de pilotage en novembre 2021, mai et décembre 2022.

La stratégie d'attractivité économique et touristique repose sur 3 thématiques :

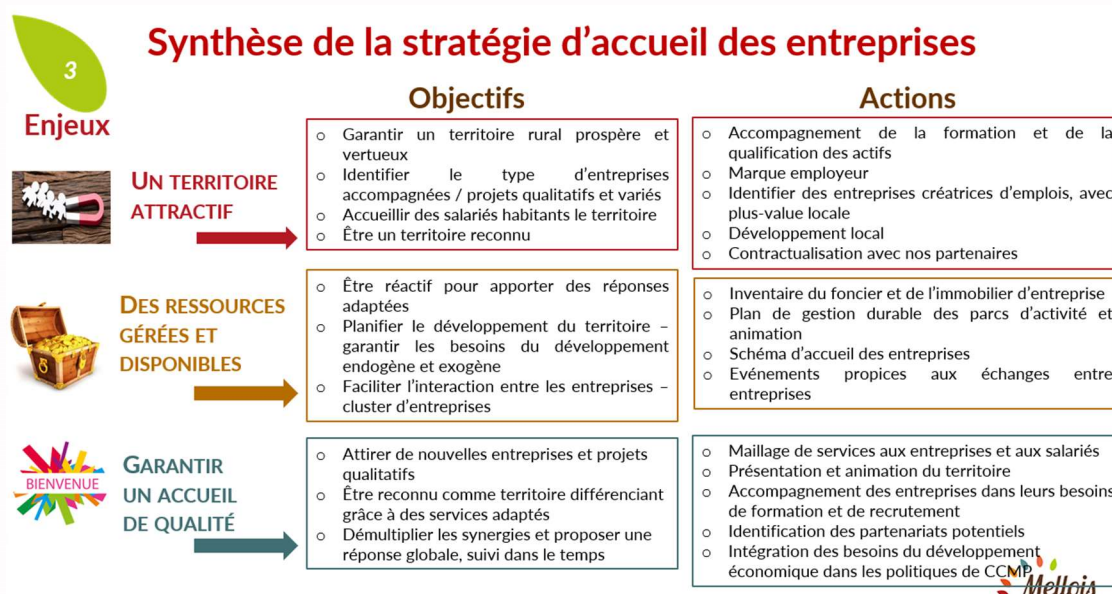
- L'accueil des entreprises
- L'agriculture / alimentation
- Le tourisme¹

Quatre thématiques transversales ont également été identifiées et alimentent chaque thématique sectorielle : économie responsable et durable, emploi et formation, communication, et cadre des relations partenariales

¹ Traité dans l'axe 3 de la stratégie du contrat régional

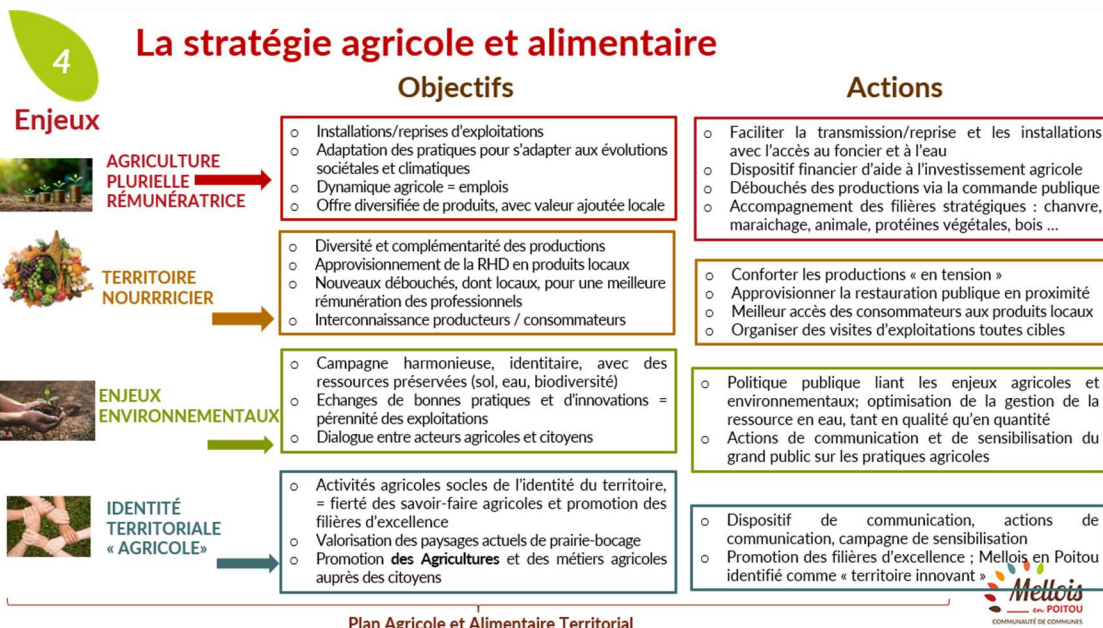
Les stratégies des deux premières, qui peuvent être synthétisées comme suit, sont au cœur de l'axe 2 du contrat régional, le tourisme étant plutôt traité dans l'axe 3.

2.1 Favoriser l'accueil et soutenir le développement des entreprises sur le territoire



Aujourd'hui Mellois en Poitou gère 55 sites d'activités économiques, issus de la fusion de 4 Communautés de communes en 2017. Un travail de clarification et d'optimisation de ces zones est aujourd'hui indispensable, dans une logique d'attractivité, de sobriété foncière et de gestion éco-environnementale. Un Schéma d'accueil des entreprises reste ainsi à construire sur la base d'un Schéma des Zones d'activités économiques communautaires en cours de définition. Par ailleurs, la communauté de communes a mis en place en 2019 un dispositif FISAC destiné à soutenir les artisans et commerçants. Elle souhaite désormais s'engager dans une action collective de proximité avec la Région, au regard des enjeux d'accessibilité aux services marchands, de revitalisation des centres-bourgs et de consolidation de l'économie présentielle du territoire.

2.2 Mettre en œuvre un projet agricole et alimentaire



Depuis plus de 10 ans, le territoire est engagé dans une politique volontariste d'approvisionnement de la restauration scolaire en produits locaux, au travers du programme « Mangeons Mellois », désormais connu et reconnu, et qui fait d'ailleurs l'objet d'un transfert d'expérience dans le cadre de la coopération LEADER. La communauté de communes a décidé de faire de la mise en œuvre d'un plan agricole et alimentaire territoriale (PAAT), dont « Mangeons Mellois » est un dispositif clé, un axe majeur de sa stratégie d'attractivité économique.

2.3 Soutenir le **développement de filières** (déchets, bois, chanvre...)

Avant même la formalisation de la stratégie d'attractivité économique et touristique, la communauté de communes a pu, grâce à la structuration de la direction, avancer sur plusieurs chantiers déjà identifiés, tels que le développement d'une filière chanvre sur le territoire, en lien avec le projet régional.

Focus sur la filière chanvre

La filière chanvre se structure en Nouvelle Aquitaine, sous l'impulsion de la Région qui en a fait une filière prioritaire. Dans le cadre du déploiement du projet régional, la structuration de filières locales est lancée dans 6 départements dont les Deux-Sèvres. La communauté de communes Mellois en Poitou porte le projet en Deux-Sèvres, assurant ainsi l'ancrage local du projet en lien à la reconnaissance du territoire comme bassin historique de production. L'enjeu est ainsi de le conforter, de l'élargir et de développer son rayonnement économique par la structuration de nouveaux marchés.

Le projet se décline en 3 volets :

- Sécuriser l'approvisionnement en élargissant le bassin de production existant et en formant de nouveaux agriculteurs en partenariat notamment avec la Coopérative Sèvre et Belle.

- Ouvrir les marchés du Bâtiment (isolation en chanvre) et de l'Alimentaire (matières issues de la graine de chanvre riche en apports nutritionnels) au plus près de la production.
- Structurer les maillons de transformation des pailles et des graines localement, afin de conserver sur le département la valeur ajoutée et de renforcer le tissu économique local.

D'autres filières, à consolider (bois) ou émergence (déchets) sont également accompagnés ou à l'étude.

2.4 Favoriser l'accès à l'emploi pour tous et l'adéquation entre l'offre et la demande sur le marché de l'emploi local

Si le taux de chômage sur Mellois en Poitou est moins défavorable qu'à l'échelle Nouvelle-Aquitaine, certaines personnes n'ayant pas de droits au chômage et n'étant pas inscrits à Pôle Emploi (jeunes, fins de droit, radiation, bénéficiaires du RSA, etc.) constituent une partie invisible de l'offre de travail. A titre d'illustration, en 2019, parmi les 474 jeunes accompagnés par la Mission Locale Sud Deux-Sèvres sur le territoire de Mellois en Poitou, environ 45% n'étaient pas inscrits à Pôle Emploi (source : diagnostic de l'étude d'attractivité et de développement économique – Etienne Fouqueray - 2020). Par ailleurs, en 2019, 57% des projets de recrutement des établissements situés sur la communauté de communes Mellois en Poitou ont été jugés difficiles par leurs dirigeants. Alors qu'en 2015 et 2017, les projets de recrutement jugés difficiles étaient bien moins importants localement que sur les territoires de référence plus larges (Deux-Sèvres, Nouvelle-Aquitaine, France), leur part sur la communauté de communes est supérieure à celle observée en Nouvelle-Aquitaine et en France en 2019 (source : diagnostic de l'étude d'attractivité et de développement économique – Etienne Fouqueray - 2020).

Au regard de ces constats, il s'agit de poursuivre les actions favorisant l'accès à l'emploi pour tous et l'appariement de l'offre et de la demande sur le marché du travail. Le Comité de Bassin d'Emploi porte sur le territoire l'espace régional d'information de proximité (ERIP). Par ailleurs, un dispositif « Territoire Zéro Chômeur de longue durée » est actuellement en cours de déploiement sur le territoire.

Axe 3 - Renforcer l'identité du territoire et son attractivité touristique par la préservation et la valorisation de ses ressources environnementales, paysagères et culturelles

Riche de son patrimoine naturel et culturel, de sa vitalité associative qui anime le territoire, Mellois en Poitou entend capitaliser sur ces atouts à la fois pour fédérer la population autour de son identité, mais aussi pour renforcer son attractivité résidentielle et touristique.

3.1 Renforcer l'attractivité touristique du territoire par une offre renouvelée des sites et activités

Le tourisme est identifié comme un levier essentiel de l'attractivité économique du territoire, à fortement renforcer.



Parallèlement à la définition de la stratégie touristique, une transformation de l'office de tourisme, sous statut associatif, en établissement public industriel et commercial rattaché à la communauté de commune est en cours.

Des audits et études permettront de préciser la stratégie touristique. Le développement de l'itinérance ainsi que le renouvellement de l'offre de sites de visites et d'activités touristiques sont d'ores et déjà identifiés.

3.2 Préserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel du territoire

Le patrimoine historique participe à la qualité du cadre de vie du territoire. Outre un patrimoine remarquable, le territoire possède également de nombreux petits édifices qui n'ont souvent plus d'usage, mais qui sont conservés pour leur valeur historique ou affective. Ce « petit patrimoine » est plus localement lié à l'habitat, l'eau, l'activité agricole, aux vestiges historiques... A noter que 4 bourgs sont labellisés « Petites Cités de Caractère » et que la convention du Pays d'Art et d'Histoire a été renouvelée en 2022, avec notamment comme action phare la création d'un Centre D'Interprétation de l'Art et du Patrimoine (CIAP). Le territoire dispose d'un patrimoine naturel de qualité, dont certains éléments font l'objet d'inscription à un inventaire ou d'un dispositif de protection. Par ailleurs, le paysage est également identifié comme une composante importante du cadre de vie de Mellois en Poitou et constituant une source d'attractivité résidentielle et touristique non négligeable. Un Plan Paysage est d'ailleurs de cours de réécriture, qui pourra se décliner en un programme d'actions pendant la durée du contrat.

3.3 Soutenir les projets culturels

Le territoire de Mellois en Poitou jouit d'une vitalité associative et culturelle forte, qui irrigue et anime le territoire et constitue un vecteur fort d'attractivité touristique. Cette offre culturelle est donc à conforter et à développer.

3.4 Valoriser l'image du Mellois auprès des habitants et de l'extérieur, de ses atouts et savoir-faire dans une logique de cohésion et d'attractivité

Le territoire de Mellois en Poitou bénéficie d'un cadre de vie de qualité, de savoir-faire de « pépites », qui restent toutefois peu reconnus et valorisés, y compris par les habitants eux-mêmes. Territoire « discret », ce caractère a notamment été mis en évidence lors des séminaires Projet de territoire ou à l'occasion des réflexions stratégiques en cours. Fort de ce constat, la valorisation de l'image du territoire, vers l'extérieur dans une logique d'attractivité, ou auprès de ses habitants dans une logique de cohésion, apparaît comme un enjeu fort pour Mellois en Poitou.